

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2008 B 00928

Numéro SIREN : 503 117 012

Nom ou dénomination : 2MC

Ce dépôt a été enregistré le 06/07/2021 sous le numéro de dépôt 15237

n° de
dépôt

15237



083928
n° de
gestion

- 6 JUIL. 2021

n° de
facture

Quin.

n° de
chrono

2MC

Société à Responsabilité Limitée au capital de 8.000 €

**8 Quai François Truffaut
78 180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX**

503 117 012 RCS VERSAILLES

**Rapport du Commissaire à la Transformation
et du Commissaire aux Comptes sur la transformation
de 2MC, Société à Responsabilité Limitée, en Société par
Actions Simplifiée**

2MC

Société à Responsabilité Limitée au capital de 8.000 €

8 Quai François Truffaut
78 180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

503 117 012 RCS VERSAILLES

Rapport du Commissaire à la Transformation et du Commissaire aux Comptes sur la transformation de 2MC, Société à Responsabilité Limitée, en Société par Actions Simplifiée

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code en date du 3 Mai 2021, nous avons établi le présent rapport afin :

- ✓ de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- ✓ de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

La société 2MC est une société à Responsabilité Limitée au capital de 8.000 €, composé de HUIT CENT parts sociales de 10 € chacune.

La société est immatriculée depuis le 29 février 2008 au Registre du Commerce et des Sociétés de VERSAILLES (78), sous le numéro 503 117 012.

La société a pour objet social notamment selon l'article 2 des statuts l'exploitation de tout fonds de commerce de restaurant.

Les derniers comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019 font apparaître un résultat de l'exercice de 35.685 €. Les capitaux propres s'élèvent au 31 décembre 2019 à 470.533 € et sont bien supérieurs au capital social de 8.000 €.

L'actif est composé des immobilisations (635.042 €) et de la trésorerie de la société (141.345 €). Les dettes, quant à elles, s'élèvent à 370.446 €.

Les éléments enregistrés en comptabilité pour l'exercice 2020 ne laissent pas apparaître d'évènements susceptibles de diminuer de manière significative les capitaux propres.

Sur la base de nos travaux, l'analyse de la situation de la société 2MC au 31 décembre 2019 puis au cours de l'exercice 2020 montre ainsi une présentation bilancielle satisfaisante.

Enfin, nos contrôles n'ont pas relevé d'autres évènements significatifs susceptibles de grever les capitaux propres depuis le 31 décembre 2019.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la création de l'entreprise, le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Elles ont également consisté à analyser les avantages particuliers stipulés.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Les avantages particuliers stipulés n'appellent pas d'observation de notre part.

Dans le cadre de la transformation envisagée de votre Société à Responsabilité Limitée en Société par Actions Simplifiée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Chartres, le 26 Mai 2021

Eric SUIPICE
Commissaire aux comptes et à la
transformation